

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 septembre 2008

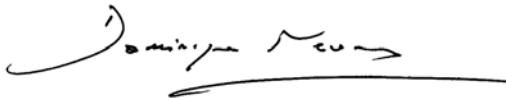
M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3665-2008.
Phase 2 - Cause tarifaire 2009 de *Gazifère inc.*
Demande de renseignements no. 2 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3665-2008
PHASE 2**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 À GAZIFÈRE INC.

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-14, Document 1, Témoignage de Madame Lise Mauviel, page 6, ligne 4.

Demande :

a) À la référence, *Gazifère inc.* prévoit une baisse des volumes de ses ventes découlant du PGEÉ 2009 de 273 454 m³. Comment *Gazifère inc.* tient-elle compte, dans sa prévision des volumes de ventes de 2009, de l'impact prévu du PGEÉ 2008 ? Quel est cet impact prévu ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-14, Document 1, Témoignage de Madame Lise Mauviel, page 7, lignes 15 à 27.

Demande :

a) *Gazifère inc.* compte maintenir à des fins de normalisation de prévision des ventes, la moyenne des dix dernières années climatologiques. *Gazifère inc.* a-t-elle étudié la possibilité de tenir compte explicitement d'un réchauffement climatique à l'instar d'Hydro-Québec Distribution qui a entrepris, avec l'approbation de la Régie en 2007, de tenir compte d'un réchauffement de 0,3°C par 10 ans depuis 1971, en se fondant sur la travaux d'Ouranos (Dossier R-3644-2007, pièce HQD-2, document 1, page 20, tableau 7) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-14, Document 4, *Budget Degree Days*, page 7, Figure 2.

Demande :

- a) Il manque une parenthèse dans la formule STDEV de la figure 2. Veuillez corriger.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 5.

Demandes :

- a) *Gazifère inc.* indique avoir, depuis le 1^{er} avril 2008, transféré la responsabilité des programmes Éconologis (visites et thermostats programmables), Rénoclimat et Novoclimat à l'AEÉ. Or, nous savons, dans le cas du FEE de Gaz Métro, que l'AEÉ a demandé au FEE de continuer d'administrer temporairement ces programmes pour elle (dans le cadre du budget de l'AEÉ) car elle n'était pas encore prête à les reprendre elle-même (Dossier R-3662-2008 Phase 2, n.s. 25 août 2008, page 157). Est-ce le cas également de *Gazifère inc.* ? L'AEÉ a-t-elle demandé à *Gazifère inc.* de continuer d'administrer temporairement pour elle ces 3 programmes après le 1^{er} avril 2008 ? Veuillez préciser les modalités convenues avec l'AEÉ et la durée prévue de cette administration temporaire. Comment les coûts et revenus de cette administration temporaire sont-ils pris en compte ?
- b) *Gazifère inc.* envisage-t-elle sur une base plus permanente de conclure une entente de faire-faire avec l'AEÉ afin de continuer d'administrer en tout ou en partie ces 3 programmes pour l'Agence ? Veuillez préciser.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 7.

Demandes :

- a) Quelle est la part de *Gazifère inc.*, selon votre compréhension, dans les objectifs de 2015 de 310 000 tep (ou 12 976 TJ ou 350 Mm³) d'efficacité énergétique gazière établis dans la *Stratégie énergétique 2006-2015* du gouvernement du Québec ? Veuillez exprimer cette part en volume (Mm³).
- b) Veuillez confirmer que cette part est calculée après soustraction du taux d'opportunisme. Sinon, veuillez indiquer le volume net, après soustraction du taux d'opportunisme.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 10, section 3.6, volet location/marché de la nouvelle construction du programme de Thermostats programmables.

Demande :

- a) Comment expliquez-vous le taux d'opportunisme de ce programme de 76,9 % alors qu'après six mois (GI-17, document 3) seulement 38 % de l'objectif annuel est atteint ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 11, point D.

Demandes :

- a) *Gazifère Inc.* a-t-elle étudié des façons détournées de demander le niveau de revenu tels que possessions, voitures, voyages, chalets, etc. ?
- b) *Gazifère Inc.* a-t-elle étudié une autre façon détournée d'obtenir le niveau de revenu de sa clientèle à partir des statistiques de revenus de la zone géographique (tronçon de rue, zone de code postal, quartier) où se situe les bâtiments ?
- c) Veuillez décrire les sondages cités à la section 3.7 et ceux en pages 18-19 et en préciser la fréquence.
- d) Quel est le taux de non réponse (ne sait pas, refuse de répondre) général des sondages cités à la section 3.7 et de ceux en pages 18-19 ?
- e) Quel est le taux de non réponse (ne sait pas, refuse de répondre) spécifique à la question sur le montant du revenu ?
- f) *Gazifère inc.* a-t-elle des données quant à la répartition des non-réponses spécifiques à la question sur le montant du revenu ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-8

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, pages 12-13, Secteur résidentiel.

Demandes :

- a) Le succès très important du volet location du programme de Thermostats programmables, après six mois en 2008 (GI-17, document 2) de 301 % par rapport à la prévision indique probablement un taux d'opportunité supérieur à celui de 55 % que vous utilisez au tableau de la page 37. Qu'en pensez-vous ?

b) Même question pour le volet Propriétaires du programme de Thermostats programmables dont les résultats après six mois sont de 358 % par rapport à la prévision, alors que le taux d'opportunisme utilisé n'est que de 45 %.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-9

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 13, Secteur commercial et institutionnel (C&I).

Demandes :

a) Quelles démarches *Gazifère Inc.* envisage-t-elle spécifiquement avec la ville de Gatineau en vue d'améliorer la performance des programmes qui s'appliquent à elle ?

b) *Gazifère Inc.* avait déjà entrepris des efforts antérieurs de concertation en efficacité énergétique auprès de la Ville de Gatineau (Dossier R-3489-2002, GI-15, Document 2, page 40 et R-3514-2003, GI-15, document 1, page 36) mais ceux-ci n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés (voir Dossier R-3537-2004, GI-15, document 1, page 33). En quoi les démarches envisagées pour 2009 seraient-elles différentes et laisseraient-elles envisager de meilleurs résultats ?

c) Quelles ont été les démarches de concertation en efficacité énergétique de *Gazifère inc.* auprès des commissions scolaires et sur quels aspects ont-elles été fructueuses ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-10

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 17.

Demandes :

a) *Gazifère Inc.* a-t-elle pris connaissance de l'évaluation des programmes des panneaux réflecteurs qui a entraîné la suspension de ces programmes par le *Fonds en efficacité énergétique* de Gaz Métro (Dossier R-3662-2008, Pièce B-80, Réponse à l'engagement 23 de Gaz Métro) ?

b) Quels changements cela amènerait-il chez *Gazifère Inc.* ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-11

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 18, troisième paragraphe.

Demande :

a) Est-ce que l'expression « **chauffage de base et de l'espace** » inclut notamment le chauffage de l'eau ou désigne-t-elle plutôt le chauffage principal par rapport à du chauffage d'appoint ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-12

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 19, taux d'opportunité net.

Demandes :

a) La méthode de calcul du taux d'opportunité net, s'inspirant des dernières consultations de la *California Public Utility Commission (CPUC)* est-elle la même que celle employée par l'AEE et, à votre connaissance, par Gaz Métro, son FEE et HQD ? Veuillez faire état des différences méthodologiques et des discussions éventuellement tenues avec l'AEE et ces distributeurs s'y rapportant.

b) Comment *Gazifère Inc.* compte-t-elle déterminer le taux de bénévolat ?

c) Comment *Gazifère Inc.* traite-t-elle des autres effets de distorsion (Effet « rebond », Effet de renouvellement, Effet d'effritement) dont l'AEE envisage de traiter dorénavant (Dossier R-3671-2008, Pièce AEE-8, Doc. 1, Annexe B, page 194-18, Tableau B-10) et des effets croisés ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-13

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 28, Section 5.2.6.

Demande :

a) Le chauffe-eau instantané est-il exclusivement voué au chauffage de l'eau à consommer ou inclut-il également le chauffage de l'eau servant à des systèmes de chauffage des locaux ? (La question s'est déjà posée auprès de Gaz Métro). Veuillez fournir les parts respectives le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-14

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 34.

Demande :

a) À partir de quelle année *Gazifère Inc.* compte-t-elle n'avoir à inclure dans son revenus requis tarifaire qu'une seule année de quote-part à l'AEÉ ? Doit-on comprendre qu'en 2010 apparaîtront dans le revenus requis tarifaire la totalité des quote-part de *Gazifère inc.* à l'AEÉ de 2007-2008, de 2008-2009 et de 2009-2010 ?

b) Pourquoi *Gazifère Inc.* n'envisage-t-elle pas une liquidation plus rapide de ce compte, à l'instar de ce qu'a demandé Gaz Métro au dossier R-3662-2008 Phase 2, surtout si l'on tient compte du fait que la quote-part à l'AEÉ est une charge annuelle récurrente, fort probablement appelée à croître d'une année à l'autre ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-15

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 34.

Demande :

a) Y aurait-il des difficultés particulières à ce que *Gazifère inc.*, dans ses causes tarifaires annuelles, soumette dorénavant pour approbation un PGEE pour une période de 15 mois au lieu de 12 mois comme actuellement ? Ceci permettrait de couvrir la période du 1^{er} avril au 31 mars correspondant aux années financières comprises dans les PEEENT de L'AEE.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-16

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 35.

Demande :

a) Dans le calcul des coûts évités, ne devrait-on pas tenir compte des 4 éléments suivants: gaz perdu, renforcement du réseau de Distribution, redevances au Fonds vert et à l'Agence d'efficacité énergétique (voir le dossier R-3662-2008, GM-10, document 3, page 16) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-17

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 37.

Demande :

a) Comment *Gazifère Inc.* établit-elle des taux d'opportunité de 2 % (chauffe-eau instantané) et de 1 % (récupérateur de chaleur des eaux de douche) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-18

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 4, Plan de communication PGEE 2009, page 2.

Demande :

a) *Gazifère Inc.* a-t-elle considéré, dans son *Plan de communication* du PGEE, cibler le marché des condominiums pour mousser le programme de chauffe-eau instantané ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-19

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 6, *Évaluation et recommandation concernant la mise en place d'un Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes - Cause tarifaire 2009*, page 2, ligne 16.

Demandes :

a) Le taux mentionné en référence réfère-t-il à un taux de conversion net (en tenant compte de la conversion des systèmes au gaz naturel vers d'autres formes d'énergie) ?

b) Veuillez fournir les données en nombre de conversions (par secteur) vers le gaz naturel et en m³ en 2007 et 2008 (partie). Veuillez également spécifier, le cas échéant, le volume et le nombre de conversions en 2007 et 2008 (partie) des systèmes au gaz naturel vers d'autres formes d'énergie.

c) *Gazifère Inc.* considère-t-elle que les conversions sont à 100 % du mazout vers le gaz naturel ou qu'une certaine proportion des conversions (spécifier laquelle) passe de l'électricité vers le gaz naturel ?

d) Quelles sont les démarches de *Gazifère inc.* quant à la substitution d'énergies plus polluantes vers le gaz naturel dans les secteurs CII ? (Le CII représente environ 60 % des volumes de substitution dans le CASEP de Gaz Métro - voir R-3662-2008 Phase 2, GM-10, Doc. 9, page 3). Veuillez fournir les données de conversion du gaz naturel et vers le gaz naturel dans ces secteurs et spécifier dans quelle mesure l'autre source d'énergie y est le mazout.

e) Veuillez déposer les résultats des sondages tel que demandé par la Régie dans sa décision du dossier R-3637-2007, Décision D-2007-130, page 35, section 8.5.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-20

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-19, Document 1, *Pre-filed Evidence of Jackie Collier - 2009 Rate Case*, page 2, Réponse à la question 5.

Demande :

a) Pourquoi *Gazifère Inc.* choisit-elle la présente cause tarifaire pour augmenter la partie fixe de ses tarifs ?
